



# COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOT ENTREPRISE

PV 171 FE/33

Réunion du 30/05/2018

Présents : MM. FREREJACQUES A - PAGANT JM - NAUDET JP - ARMENOULT S

## COURRIER

✓ E- mail SIMEL : Le club de Simel demande sa radiation à compter du 25/05/2018. Pris note

## SPORTIVE

### FORFAIT GENERAL

#### De Simel

*S'agissant d'un forfait lors de la dernière journée, le club de SIMEL conserve ses points*

Les clubs devant rencontrer cette équipe sont priés de la rayer de leur calendrier.

*Amende 120€ à Simel*

## AG FOOT ENTREPRISE

**L'assemblée générale des clubs de Foot-Entreprise de la saison 2017/2018**

**aura lieu le mercredi 13 juin 2018 à 18h30**

**Au siège du District de Football de Côte D'or**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Lorsque que vous rencontrerez un problème technique qui vous empêchera d'établir la F.M.I, vous devrez établir le rapport de « constat d'échec FMI » qui sera signé par les clubs et l'arbitre.

Ce dernier devra être joint avec la feuille de match papier pour le Lundi 8h00.

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale.  
Dans les conditions de forme et délai prévu à l'article 1.7 de l'annuaire District.*

**Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.**

**Le Président : J.P NAUDET  
Le secrétaire : A FREREJACQUES**